

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23474**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER mention PSYCHOLOGIE

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Charles de Gaulle - Lille 3	Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Président de l'université de Lille III, Recteur de l'Académie de Lille

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

124 Psychologie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le master mention psychologie propose 9 parcours :

- Développement, Education, Handicap : Individu et Société
- Neuropsychologie clinique, évaluation périchirurgicale et réhabilitation cognitive
- psychopathologie clinique et psychothérapies analytiques
- Psychologie des processus neurocognitifs et sciences affectives
- Psychologie du comportement et apprentissages
- Psychologie du travail : management des organisations, évaluation et ergonomie
- Psychologie et justice
- Psychopathologie et psychologie de la santé
- Thérapies comportementales et cognitives

Les diplômés de ces 9 parcours exercent en tant que **psychologues**.

Activités visées par le Parcours Développement, Education, Handicap : Individu et Société

Intervention auprès de personnes ou de groupes fragilisés et/ou stigmatisés, à tous les âges de la vie.

Mise en oeuvre et évaluation d'actions de prévention

Promotion du bien être et de la participation sociale

Prise en charge et accompagnement des populations vulnérables

Interventions psycho-éducatives individuelles et de groupe

Conseil et accompagnement des équipes

Participation à la politique institutionnelle et associative des établissements publics et/ou privés

Activités visées par le parcours Neuropsychologie clinique, évaluation périchirurgicale et réhabilitation cognitive

Analyse et prise en charge des difficultés cognitives et émotionnelles consécutives à l'apparition d'un dysfonctionnement ou d'une lésion cérébrale d'origine neurologique, développementale et/ ou psychiatrique

Diagnostic et suivi de l'évolution des troubles cognitifs et affectifs

Mise en place de programmes de réhabilitation de ces déficits.

Réalisation des essais thérapeutiques pour tester l'effet de médicaments ou d'une prise en charge non médicamenteuse sur la cognition et les émotions dans le cadre de recherche clinique en lien avec l'industrie (pharmaceutique, technologique...).

Activités visées par le parcours psychopathologie clinique et psychothérapies analytiques

Prise en charge d'un patient, du nouveau-né à la personne âgée, confronté aux difficultés psychiques ou psychosomatiques.

Etude des phénomènes de la vie affective et intellectuelle, du fonctionnement psychique

Investigation des processus inconscients et mise en oeuvre des thérapies pour accompagner les personnes en souffrances.

Animation de groupes thérapeutiques et participation à la formation des étudiants en psychologie, en médecine et des soignants.

Activités visées par le parcours Psychologie des processus neurocognitifs et sciences affectives

Diagnostic et prise en charge des déficits cognitifs et émotionnels

Utilisation des nouvelles technologies (réalité virtuelle, informatique cognitive, technologie d'assistance...)

Recherche et développement dans le domaine du fonctionnement normal et pathologique des processus neurocognitifs et affectifs, au niveau européen et international.

Activités visées par le parcours Psychologie du comportement et apprentissages

Au sein d'établissements d'accueil, de soins et d'éducation de l'enfance jusqu'à la personne âgée, handicapée ou non, et dans le cadre de la loi n°2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, Réalisation d'évaluation des prises en charge et de développement de prise en charge individualisée.

Petite enfance :

Réalisation de l'évaluation des compétences du jeune enfant, diagnostic et remédiation

Evaluation des troubles du comportement, des troubles des apprentissages, des enfants présentant un handicap sévère sensoriel, moteur, retard mental, etc

Développement de programmes de prévention dans des cas de maltraitance, de troubles spécifiques pendant la petite enfance

Mise en place des programmes permettant de pallier aux troubles des apprentissages détectés et des programmes d'intervention permettant le développement d'enfants et/ou adolescents avec handicap sévère

Développement des outils permettant la guidance familiale pour des enfants présentant des troubles de développement, du comportement.

Adolescence :

Evaluation des compétences de l'adolescent

Élaboration des programmes d'intervention liés aux troubles psychologiques de l'adolescent (passage à l'acte, dépression, violence, troubles alimentaires, etc)

Élaboration des outils permettant l'insertion, la réinsertion du jeune dans le monde du travail ou du monde scolaire

Mise en place des interventions chez l'adolescent ou l'adulte avec handicap.

Adulte, Personne vieillissante

Évaluation des compétences de l'adulte et de la personne âgée

Élaboration des programmes d'intervention liés aux troubles psychologiques de l'adulte

Élaboration des outils permettant l'insertion, la réinsertion d'adulte en grande précarité dans le monde du travail

Élaboration des programmes d'interventions pour des pathologies spécifiques.

Activités visées par le parcours Psychologie du travail : management des organisations, évaluation et ergonomie

Psychologie du Travail Management des Organisations :

Choix, conception, mise en place des outils d'analyse des emplois et de gestion des compétences (GPEC,), leur développement et leur suivi

Mise en oeuvre d'un plan de gestion stratégique des organisations : analyse des compétences, des besoins et des contraintes, déploiement des objectifs stratégiques, gestion prévisionnelle collective et individuelle, gestion des rémunérations...

Mise en oeuvre d'une démarche valide de recrutement et d'évaluation en situation de travail

Utilisation des outils et techniques nécessaires à la réalisation des suivis de carrière ou de mobilité des salariés : entretiens, grilles, tests, EMT, restitutions...

Analyse des facteurs organisationnels et individuels en vue de la réalisation des audits organisationnels et psychosociaux et de mise en place des dispositifs d'intervention

Évaluation des besoins en formation, élaboration d'un plan de formation, gestion de la formation et évaluation des résultats et répercussions des formations mises en place,

Analyse, traitement et prévention des risques psychosociaux

Psychologie du Travail Ergonomie (PTE) :

conduite de projets en vue de la conception et la transformation des systèmes de travail au sein des entreprises et organisations.

Mise en oeuvre de la méthodologie de l'analyse ergonomique du travail et ses outils dans des contextes variés : industrie, services, santé...

et sur des thèmes variés : conception d'espaces de travail, de dispositifs techniques et de transformations organisationnelles,

développement de nouvelles technologies, prévention des risques professionnels, maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Psychologie du Travail Évaluation :

Accompagnement des individus dans leurs parcours professionnel et personnel : conseil, information, réalisation de bilans de compétences, aide à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle, aide à l'orientation ou à la réorientation professionnelle, aide à la décision (orientation, gestion des transitions)

Recrutement (mise en oeuvre d'une démarche de recrutement valide et fiable)

Mise en oeuvre de la méthodologie de l'évaluation psychologique des personnes (outils d'évaluation, tests...)

Activités visées par le parcours Psychologie et justice

travail en réseau et en complémentarité avec différents professionnels, en vue du suivi et de l'intervention auprès de populations variées :

des justiciables mineurs et/ou adultes (accusés, prévenus, détenus, sortants de prison, victimes), des citoyens jurés, des enquêteurs (gendarmes, policiers...), des auxiliaires de justice (avocats, experts...) et des personnels judiciaires (greffiers, magistrats...), pénitentiaires (directeurs, surveillants de prison...), des professionnels des secteurs médico-sociaux (éducateurs, thérapeutes...).

Accueil, orientation, accompagnement

Prise en charge individuelle et/ou collective

Développement d'actions d'éducation et de prévention

Accompagnement des pratiques des professionnels

Activités visées par le parcours Psychopathologie et psychologie de la santé

Mise en oeuvre des méthodes d'évaluation, d'analyse des situations cliniques et du fonctionnement psychique
Conduite d'un entretien clinique dans différents contextes
Mise en place d'un suivi individuel, de couple ou familial en intra- ou extra-hospitalier
Mise en place et animation d'un groupe à vocation psychothérapeutique
Intervention auprès de personnes fragilisées dans des contextes d'urgence
Mise en place et exploitation des outils d'analyse de l'impact des interventions psychologiques
Analyse des déterminants individuels et psychosociaux des comportements de santé
Régulation et coordination des groupes institutionnels ou associatifs dans le cadre de programmes d'actions médico-psychologiques et/ou sanitaires et sociales

Activités visées par le parcours Thérapies comportementales et cognitives

Réalisation de bilans psychologiques (évaluation psychométrique, analyse fonctionnelle,...) pour déterminer la meilleure indication de prise en charge
Mise en place des interventions psychologique et des thérapies comportementales et cognitives individuelles ou de groupe
Développement et mise en oeuvre des programmes de psycho-éducation et de prévention en santé mentale,
Conception de nouveaux modes d'intervention avec d'autres professionnels
Participation et/ou développement des recherches visant à une meilleure compréhension des troubles psychologiques dans des structures de recherche (ex., universités, instituts de recherche), de santé (ex., hôpitaux, CMP, ...) ou éducatives (ex. : foyer d'accueil, établissement scolaire, ...)
Participation et/ou développement des recherches visant à évaluer l'efficacité des interventions psychothérapeutiques de type cognitivo-comportemental

Les compétences visées par le master mention psychologie sont celles du **psychologue : comprendre, maintenir ou améliorer le bien-être, l'efficacité et l'épanouissement d'êtres humains, de groupes et d'organisations, en utilisant des théories et des moyens psychologiques.**

Pour cela, le psychologue est capable de concevoir, élaborer et mettre en oeuvre des actions préventives, curatives et de recherche à travers des démarches prenant en compte la vie psychique des individus, le fonctionnement des groupes et leur interaction avec l'organisation afin de promouvoir l'autonomie et le bien-être de la personne.

Il doit également participer à des programmes de formation du personnel et participer à des travaux de recherches.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Principaux secteurs d'activité visés :

Hôpitaux, cliniques, maternités et centres de soins
Entreprises (départements RH, prévention, services recherche et développement...), cabinets de consultants, de recrutement ou mobilité de carrière
Organismes d'insertion, d'orientation professionnelle
Fonction publique hospitalière, territoriale, Protection Judiciaire de la Jeunesse.
Services et structures de secteur psychiatrique adultes et infanto-juvéniles (services, hôpitaux de jour, consultations ambulatoires, centres médico-psychologiques), de psychiatrie de liaison, unités de soins de support et de soins palliatifs, services d'urgences, tout service de médecine somatique (cardiologie, endocrinologie, diabétologie, pneumologie, neurologie, oncologie...)
Centres de convalescence et centres de réhabilitation des malades et des handicapés psychiques ou physiques, MAS (Maison d'Accueil Spécialisé), FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé), ESVAD (Equipe de Suivi pour une Vie Autonome à Domicile), IMP, IME, IMPRO, CAMPS, SSESAD; structures d'éducation spécialisée.
Structures et établissements pour personnes âgées, EHPAD, centre de rééducation fonctionnelle, SSR, CRDTA
Instituts et associations d'aide aux victimes
Services enquêteurs (Gendarmerie, Police, Armée, Douane)
Institutions du secteur judiciaire (PJJ, tribunaux...) et pénitentiaire (prisons et SPIP)
Institut de médecine au travail en lien avec les médecins du travail
Organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux impliqués dans la santé (ministères, actions humanitaires, ONG, collectivités locales et territoriales, organismes publiques ou semi-publiques d'études ou de développement sanitaire et social...)
Mutuelles de soins et associations de professionnels de santé, de malades ou de parents/proches
Services universitaires de prévention de la santé
Pratique psychologique privée (activité libérale)
Structures de formation dans les carrières éducatives, sociales et para-médicales (enseignement de conceptions et de techniques récentes et prévention secondaire auprès des élèves en formation initiale et continue), structures de formation pour les cadres de santé
Protection de l'enfance : Protection Maternelle et Infantile (PMI), Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)...

Principaux métiers visés :

Psychologue clinicien

Psychopathologue

Psychothérapeute

Psychologue spécialisé en diagnostic cognitif et prise en charge des troubles cognitifs et affectifs, en psychologie clinique, psychologie de la santé

Psychologue du travail

Psychologue « justice »

Formateur en psychologie

Chercheur, enseignant-chercheur (après un doctorat)

Attaché de recherche clinique (ARC)

Ingénieur d'étude (sciences humaines et médicales)

Ingénieur Cogniticien

Cadre dirigeant de structures médicosociales ou d'insertion professionnelle

Chargé(e) d'étude ou de recherche en psychologie et sciences cognitives

Chargé(e) de l'innovation et du développement en entreprise

Responsable, consultant(e) et conseiller(ère) de formation et de dispositifs de formation

Conseiller(ère) en insertion professionnelle, évaluation du potentiel professionnel

Conseiller en bilan de compétences, en insertion professionnelle et carrières

Concepteur(trice) de stratégies éducatives intégrant les nouvelles technologies

Consultant(e) dans le domaine de l'approche fondamentale et appliquée de la cognition

Ergonome

Conseiller en insertion professionnelle

Responsable RH, GPEC

Responsable du recrutement

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1101 : Accompagnement et médiation familiale

K1104 : Psychologie

K1207 : Intervention socioéducative

K1801 : Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle

K2112 : Orientation scolaire et professionnelle

Réglementation d'activités :

La profession de psychologue est la seule profession réglementée, gérée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

L'obtention du titre de Psychologue est conditionné par une formation initiale complète (Licence ET Master) de Psychologie et le respect des conditions de stage définies par l'Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret no 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue.

Références réglementaires :

Décret n°90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue

Décret n°2005-97 du 3 février 2005 complétant le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue

Décret n°2003-1073 du 14 novembre 2003 relatif aux conditions de délivrance de l'autorisation de faire usage professionnel du titre de psychologue prévue à l'article 44-II de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 modifiée

Arrêté du 18 novembre 2003 relatif à la composition du dossier et aux modalités d'organisation de l'épreuve d'aptitude et du stage d'adaptation prévues par le décret n° 2003-1073 du 14 novembre 2003 relatif aux conditions de délivrance de l'autorisation de faire usage professionnel du titre de psychologue prévue à l'article 44-II de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 modifiée

Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le master se prépare en deux ans de formation organisée en 4 semestres, à raison de 12 semaines de cours par semestre. Les matières sont organisées en UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE). La validation des semestres se fait sous la forme de contrôle continu et d'examen terminal donnant droit à des crédits ECTS (European Credit Transfert System) : 120 crédits ECTS pour valider le master.

Le programme comprend :

En Master 1 (tronc commun), environ 400 heures d'enseignement auxquelles s'ajoute un stage de 60 (minimum) à 250 (maximum) heures **obligatoire**, le stage ayant une visée pré professionnalisante ou recherche.

En Master 2, entre 350 et 450 heures d'enseignement auxquelles s'ajoute un stage professionnalisant de 500h obligatoire pour l'obtention du titre de psychologue. (*)

(*) *Tous les parcours du Master mention psychologie donnent accès au titre professionnel de psychologue, sous réserve d'avoir acquis précédemment la licence et le Master 1 de psychologie et d'avoir effectué un stage de 500 heures encadré par un psychologue référent.*

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants chercheurs, enseignants et professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants chercheurs, enseignants et professionnels
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP Enseignants chercheurs, enseignants et professionnels
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X		Jury d'établissement : Enseignants chercheurs, enseignants et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
<p>Autres certifications :</p> <p>Les psychologues sont reconnus par le répertoire français d'automatisation des listes (ADELI) qui habilité les professionnels de santé, du social et les psychologues à exercer leur métier dans le respect du code de la santé publique et du code de la famille et de l'aide sociale.</p> <p>Texte réglementaire :</p> <p>arrêté du 27 mai 1998 publié au JO du 17 juillet 1998</p>	

Base légale**Référence du décret général :**

Article D612-33 du code de l'éducation - Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master paru au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté de création : 24 août 2005

dernier arrêté d'accréditation : 17 juin 2015 - n° d'accréditation : 20150413

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret 2013-756 du 19 août 2013 publié au JO du 20 août 2013 créant les articles R613-33 à R613-37 du livre VI du Code de l'éducation

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

site de l'OFIVE : Observatoire des Formations et la Vie Etudiante de l'Université SHS Lille 3, pour plus d'informations sur la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants-es

<http://ofive.univ-lille3.fr>

Autres sources d'information :

<http://formations.univ-lille3.fr> (pour l'information détaillée de la formation)

Lieu(x) de certification :

Université SHS Lille 3 Charles de Gaulle - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Site du Pont de Bois 59650 Villeneuve d'Ascq - UFR de psychologie

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°32277

la mention psychologie du master de l'université de Lille 3 a été habilitée pour la première fois en 2005, et est issue de plusieurs DESS devenus des spécialités.